

Conditions d'adhésion

Peut devenir membre toute femme qui est à la fois **maman** – quels que soient la filiation et l'âge des enfants – **et entrepreneure/intrapreneure en Suisse**.

Est considérée comme entrepreneure celle qui est sa propre patronne suite à la fondation de son entreprise ou la reprise d'une entreprise existante. Elle peut être indépendante ou salariée de sa structure, solo entrepreneure, intrapreneure ou à la tête d'une PME, inscrite au registre du commerce ou pas, entrepreneure entièrement ou en parallèle à un emploi. Dans tous les cas, **elle connaît au quotidien les défis et les joies de l'entrepreneuriat**.

Le statut de membre s'acquiert par le paiement de la cotisation annuelle et la création de son profil de membre, est effectif pour une année (365 jours) et renouvelé tacitement et automatiquement pour une nouvelle période de 365 jours.

La membre a **accès à toutes les activités** organisées par l'Association suisse des Mampreneurs. Les activités sont gratuites pour les membres (valeur annuelle moyenne : CHF 4200), certains événements pouvant donner lieu à des frais (par exemple consommation, entrée au musée, etc.). En plus des activités ponctuelles ou mensuelles, la membre a accès à un **groupe privé en ligne de soutien et de partage** (valeur inestimable).

La membre s'engage à participer activement à la vie de l'association et lui offrir l'équivalent d'une journée de travail sur l'année. Ce temps sera toujours organisé d'entente entre la membre et l'association, en fonction des compétences et besoins respectifs.

La membre accepte que son profil professionnel soit publié sur le site de l'association ([page des membres](#)) et mis en évidence comme membre du mois sur la page d'accueil. A cet effet, elle remplit dès son adhésion le formulaire de profil des membres et communique à l'adresse de contact les mises à jour nécessaires.

L'adhésion comme membre est renouvelée automatiquement et tacitement pour 365 jours. La résiliation se fait par écrit ([mail](#)) pour la fin de la période d'adhésion en cours. Une fois la nouvelle période entamée, la cotisation est due. Aucun remboursement n'est fait.

En payant la cotisation d'adhésion, la nouvelle membre accepte automatiquement ces conditions.